34e ANNÉE N° 10 — 5 Centimes — JEUDI 25 JANVIER 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, **n° 34**, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 25 Janvier

L'ŒUVRE
DE L' « ALLIANCE FRANÇAISE »

A la suite des études auxquelles on s'est livré depuis que sévit la crise industrielle, les économistes ont mis en lumière certaines lois dont l'influence sur l'état du commerce et de l'industrie avait été négligée jusqu'ici. C'est ainsi que l'on ne se rendait pas bien compte, il y a vingt-cinq ans, de l'importance du rôle joué par les langues dans les transactions; aujourd'hui, tout au contraire, ce rôle est fort bien connu.

Tout le monde savait bien qu'il est avantageux pour un voyageur de commerce, pour un commissionnaire en marchandises, etc., de parler avec facilité la langue du pays où il doit opérer, la langue des clients avec lesquels il est en rapport, mais on ne se doutait pas que l'avenir commercial et industriel d'un pays peut être compromis, par suite de l'indifférence que l'on y montrait pour l'étude des langues étrangères.

Maintenant nul n'ignore en France qu'une des causes — et non des moindres — du déloppement pris par l'industrie en Allemagne, doit être cherchée dans ce fait que beaucoup de commissionnaires en marchandises des principales places des deux mondes sont Allemands ; ces agents commerciaux parlent plusieurs langues, le plus souvent correctement. Cette circonstance leur crée une supériorité à laquelle ne peuvent prétendre nos quelques commissionnaires français à l'étranger qui, pour la plupart se contentent de parler, et assez péniblement, l'idiome du pays où ils se trouvent établis.

Hâtons-nous de reconnaître que la situation s'améliore sensiblement chaque jour, grâce aux efforts de l'Etat, des départements et des villes, grâce aussi au réveil de l'initiative individuelle.

Il est un autre fait qui vient seulement d'être révélé. Ce fait, fort curieux, nous allons l'exposer aussi rapidement que possible.

L'importance des objets français dans tel pays croît et décroît selon que le nombre des individus parlant notre langue y augmente et y diminue. Au premier abord, ce fait paraît des plus simples, car à priori, on est disposé à admettre que les individus qui, à l'étranger, parlent le français, sont de nationalité française ; il semble donc tout naturel qu'ils préfèrent des articles de France aux articles étrangers.

Mais l'observation montre que les étrangers qui parlent français achètent plus volontiers nos produits que ne le font leurs compatriotes ignorant notre langue ; à l'appui de ce que nous avançons, nous allons citer un exemple frappant :

A la suite de la guerre civile de 1861, la langue française a été supprimée de l'enseignement gratuit, en Louisiane ; or, à mesure que notre idiome perd du terrain, nos importations diminuent et il est infiniment probable que s'il nous était possible de faire reprendre, là-bas, sa prépondérance à notre langue, nous verrions renaître, du même coup, la vogue dont jouissaient nos produits dans un pays dont les habitants ont les mêmes ancêtres que nous.

L'*Alliance française*, dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs, permettra peut-être bientôt de constater que cette dernière supposition est bien fondée. Espérons qu'elle parviendra, dans un bref délai, à fonder des écoles françaises dans la vallée du Mississipi et souhaitons que l'Etat subventionne largement ces créations nouvelles. A ce propos, nous rappellerons qu'en Louisiane, tout justement, le gouvernement subventionne les écoles italiennes établies sur le principe de la gratuité.

Il y aurait pour nous un intérêt tout spécial à ce que l'*Alliance française*, puissamment aidée par le gouvernement, entreprît de faire gagner à la langue française le terrain qu'elle a perdu en Louisiane. En effet, un des effets du Zollverein, entre les Etats du Nord et ceux du Sud, serait de faire du grand port louisianais, voisin des nations de race espagnole, le centre d'approvisionnement de ces contrées. Nous avons dit quelles raisons nous faisaient espérer que le projet d'une union douanière entre les Etats de l'Amérique n'aura pas lieu, ce qui est fort à souhaiter au point de vue de la prospérité de nos industries, mais il est possible que la situation change plus tard et que les obstacles qui s'opposent aujourd'hui à la réalisation du projet de Zollverein viennent à disparaître demain ; combien, alors, nous regretterions de n'avoir pas fait tout le possible pour modifier à notre profit une situation qu'il ne serait pas bien difficile d'améliorer.

L'expansion de la langue française ne nous intéresse donc pas seulement au point de vue de l'influence intellectuelle, morale et politique que nous sommes justement jaloux d'exercer, la question est encore liée, et très intimement liée, comme on vient de le voir, à l'avenir de notre industrie et de notre commerce ; à tous les points de vue, il importe donc de s'en préoccuper dès aujourd'hui.

Nous ajouterons que ce n'est pas seulement dans les pays dont les habitants appartiennent à notre race que l'on peut observer la corrélation entre l'expansion de la langue française et la vogue de nos produits.

On peut dire en thèse générale que partout où l'on répandra notre idiome, on créera des clients à notre industrie.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 janvier 1894

La politique française à Madagascar

M. Louis Brunet développe son interpellation sur la politique française à Madagascar. L'orateur explique que la question est exclusivement française, qu'elle peut être traitée et que toutes résolutions utiles peuvent être prises, sans que l'on ait à craindre, comme on l'a dit souvent, aucune complication internationale.

Les nations étrangères, et à leur tête l'Angleterre, reconnaissent nos droits et notre protectorat à Madagascar, et le gouvernement anglais n'a jamais manqué de s'adresser à l'intermédiaire du résident français quand il a eu besoin d'entrer en communication avec le gouvernement hova.

M. Louis Brunet fait l'historique si souvent raconté de la situation à Madagascar.

L'orateur déplore l'importance que la France a accordée à une simple tribu, les Hovas, qu'elle a reconnue comme la puissance souveraine dans l'île par le traité de 1885.

Les Hovas en ont abusé pour opprimer la plus grande partie de la population indigène. Ils ont violé chaque jour le traité de 1885 qui établissait notre protectorat, et forts de la faiblesse des fonctionnaires français, ils ont exercé sur la population européenne même leurs exactions et leurs violences. Aujourd'hui, ni la propriété, ni la vie des colons n'est en sûreté, et chaque courrier nous apporte le récit des dévastations et des incendies encouragés par les ministres hovas.

C'est une situation qu'il faut faire cesser, l'orateur en indique les moyens : ce n'est pas de faire une expédition armée, mais c'est de faire sentir l'action du gouvernement, c'est de protéger efficacement nos nationaux et de faire respecter le drapeau.

M. Casimir Périer, président du conseil, répond que le gouvernement est aussi éloigné de dire qu'il se propose de faire une expédition à Madagascar que de déclarer qu'il n'en fera jamais.

Il reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante à Madagascar et que la cause en doit être imputée à l'impéritie, à la faiblesse et à la mauvaise volonté du gouvernement hova.

Il est exact que des bandes de pillards sont organisées et qu'on les laisse faire. Le gouvernement français a fait des représentations énergiques ; il a envoyé aux représentants de la France à Madagascar des instructions précises sur la conduite qu'il doit tenir vis-à-vis du gouvernement hova, et la Chambre peut être assurée que jusqu'à ce moment le premier ministre n'a jamais manqué de recevoir, avec la déférence qui leur est due, les communications du gouvernement français.

M. Casimir-Périer ajoute que d'ailleurs nous faisons ce qu'il faut pour développer notre influence à Madagascar. Nous construisons des routes, nous établissons partout où celà est utile la juridiction française, nous favorisons les établissements créés par nos nationaux.

D'un autre côté, nous maintenons notre droit de nous opposer à l'importation des armes de guerre à Madagascar et nous avons avisé les gouvernements étrangers de notre résolution de saisir comme contrebande de guerre les armes et

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 84

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

VIII

LE MÉMOIRE DE L'ACCUSÉ

Après la lecture de l'acte d'accusation, un grand silence se fit. Quoi qu'on voulut bien dire, le nom de Mme K... était dans toutes les bouches, et chacun savait parfaitement bien à quoi s'en tenir. Liane était là (nous avions oublié de la nommer), flanquée d'un jeune homme qui avait remplacé dans son cœur M. de Villestrac, et de Mme Aubry-Morange, habillée d'une étonnante toillette verte.

On eût dit d'un perroquet assis sur un banc. Aussi, voyant tous les regards se fixer sur elle, la vieille créole se pâmait d'aise. Il n'y avait pas à dire, c'était « son cachet. » Elle prenait l'étonnement qu'elle lisait dans tous les yeux pour de la stupeur, et les sourires pour de l'admiration. C'est bien d'elle qu'on eût pu dire qu'elle avait la foi robuste.

L'attention, d'ailleurs, ne tarda pas à être distraite de sa verte personne, par une apparition bien plus dramatique que Mme Aubry-Morange n'était comique. On apporta au président une lettre, qu'en vertu de son pouvoir discrétionnaire, l'éminent magistrat lut à haute voix :

Monsieur le Président,

« Je désirerais figurer au procès intenté à mon père. Mon honneur est en jeu. Vous ne me refuserez pas la permission de le défendre.

« *Signé :* GERTRUDE KERVIGAN. »

La foule est toujours sujette à comprendre ce qui est courageux. Même ceux qui croyaient à la réalité de ces relations coupables dont parlait l'acte d'accusation, comprirent que ce n'était pas une femme ordinaire, celle qui abordait sans trembler les regards d'un public prévenu contre elle.

Le président ayant donné l'ordre d'introduire Mme Kervigan, toutes les têtes se tournèrent vers la porte de la salle. On vit entrer la jeune femme, pâle, amaigrie, belle encore dans sa robe de deuil. Son visage exprimait un tel sentiment d'honneur, de dignité, de vertu qu'il se fit dans l'assistance un profond mouvement en sa faveur.

Gertrude jeta un regard de sublime encouragement à son père et, majestueuse dans sa simplicité, gagna la place que l'huissier lui avait préparée.

Malgré les accusations portées contre lui par l'acte qu'on venait de lire, et bien qu'il sut qu'il ne pouvait désormais compter que sur lui, M. de Courrance était de plus en plus calme. C'est qu'il espérait avoir tout préparé de façon à faire éclater l'innocence de sa fille ; c'est qu'il avait compris le signe de Peter, cela voulait dire : ne craignez rien, vos ordres sont exécutés. Toutes les personnes nécessaires à votre défense sont là.

L'interrogatoire commença. Nous n'avons pas à le reproduire, nos lecteurs le connaissent. Il n'était autre chose en somme que la réfutation de l'acte d'accusation.

M. de Courrance énonça la vérité purement et simplement.

Il gardait toutes les preuves qu'il croyait pouvoir fournir pour le moment où il lirait son plaidoyer. L'interrogatoire de M. Rowland fut plus court. Il fut émaillé d'un incident assez bizarre. Le baronnet dit ceci :

« Mon ami, M. de Courrance, dit que je ne suis pas son complice. Il se trompe. Je suis son complice moral attendu que je l'approuve parfaitement d'avoir étranglé un coquin, et que je l'aurais fait, moi, si lui ne l'avait pas fait auparavant. »

On passa ensuite à l'audition des témoins à charge. Ils étaient peu nombreux. C'étaient presque tous les invités qui étaient venus souper au château le soir du crime. Il y avait là le doux Chamoiseau, Ernest Garot le zézayeur, et les *dames* elles-mêmes. L'ancienne amie de Mascaret se faisait remarquer par une émotion très bien imitée. Après les témoins à charge, le marquis de Courrance demanda la parole.

Le mémoire de l'accusé que nous allons reproduire en partie, a pour nous une double importance : il est la morale vivante de cette histoitoire.

« Messieurs les jurés, l'accusation prétend que je revendique un nom et un titre qui ne m'appartiennent pas. Les recherches qu'on a faites, dit-on ont tourné contre moi. Vous me permettrez de répondre par des faits avant de répondre par des témoignages. Dans la nuit du 10 juin 1860, le marquis de Courrance a assassiné sa femme. Le lendemain, il se reconnut coupable et fut interrogé par un magistrat du siège de Bergerac, M. Léauté. J'ai fait inscrire M. Léauté, aujourd'hui en retraite, au nombre des témoins à décharge. Il doit être ici.

« Messieurs, si j'ai menti, si je ne suis pas M. de Courrance, il doit m'être impossible de me rappeler l'entretien que j'ai eu avec M. Léauté. Si, au contraire, je suis bien M. de Courrance, rien ne m'est plus facile que de me souvenir de ce qui s'est passé entre nous... »

L'argument était sans réplique. D'autant plus que la déposition d'un ancien magistrat devait être d'un grand poids. Le président des assises se tourna donc vers le témoin et lui demanda s'il reconnaissait l'accusé.

— Non, Monsieur le président, répliqua M. Léauté. Mais quinze années se sont écoulées depuis le 10 juin 1860. De plus, le prévenu prétend être tellement changé que personne ne l'a reconnu. Seulement, s'il peut me citer quelques paroroles échangées entre nous..

Alors, à la stupeur générale, avec une remarquable précision, M. de Courrance répéta les principaux points de l'interrogatoire qu'il avait subi quinze ans auparavant.

« Vous vous souviendrez de ce fait, Monsieur, dit le marquis. Je n'ai pas nié un instant. Vous m'aviez mandé à votre cabinet pour m'annoncer qu'on venait d'arrêter un invidu nommé Mâtin-Vivier. J'ai disculpé ce malheureux pour m'accuser. Vous m'avez alors demandé le motif de mon crime. Je vous ai avoué que c'était la jalousie.

les munitions qui seraient transportées sur quelques bâtiments que ce soit. Enfin, nous avons fait savoir au gouvernement hova que nous avions la volonté de faire respecter nos droits, d'assurer le respect des droits et des intérêts de nos nationaux.

M. Casimir-Périer ajoute qu'il est convaincu que le gouvernement hova y fera droit et que, dans tous les cas, le gouvernement français a envisagé toutes les éventnalités de la situation et qu'il est résolu à y faire face. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Brunet dépose alors l'ordre du jour suivant, qui est accepté par le gouvernement :

La Chambre, résolue à soutenir le gouvernement pour soutenir nos droits à Madagascar, les intérêts de nos colons et le drapeau de la France, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, à mains levées.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres réunis en conseil, sous la présidence de M. Carnot, ont continué l'examen des questions concernant les mesures à prendre dans l'intérêt de l'agriculture et de la viticulture.

Les résolutions définitives seront arrêtées très prochainement.

Notre Marine

On assure que l'amiral Lefèvre, ennuyé des attaques relatives à la marine, veut se retirer.

M. Clémenceau, poursuivant sa campagne au sujet des approvisionnements de la marine, publie le texte *in-extenso* du rapport du capitaine de frégate Guibaud, à l'amiral Rieunier, préfet de la marine à Toulon. Ce rapport établit d'une façon flagrante, la tentative de détournement de 10,800 kilos de blés. Les fraudeurs étaient depuis longtemps connus, mais le désordre était tel que les coupables avaient toutes les facilités pour commettre leurs détournements.

Barême de la conversion

Petit barême à l'usage des porteurs de l'ancien 4 1/2. Au point de vue arithmétique, la conversion est une opération qui consiste à multiplier par 7/9 le chiffre de la rente ancienne pour trouver celui de la rente consolidée. En effet, 7 est le nombre des 1/2 0/0 que l'Etat paiera dorénavant au nouveau, et 9 celui des 1/2 0/0 qu'il servait sous le régime de l'ancienne loi de finance. Comme la fraction 7/9 est égale à 0,66666, l'opération consiste à multiplier chaque chiffre de la rente ancienne par ce coefficient, en tenant compte de sa place et à additionner les produits partiels successivement obtenus à l'aide du tableau suivant :

1 fr.	donne	0 fr. 666	10 fr.	donnent	6 fr. 666
2 fr.	donnent	1 fr. 333	20 fr.	—	13 fr. 333
3 fr.	—	1 fr. 999	30 fr.	—	19 fr. 999
4 fr.	—	2 fr. 666	40 fr.	—	26 fr. 666
5 fr.	—	3 fr. 333	50 fr.	—	33 fr. 333
6 fr.	—	3 fr. 999	60 fr.	—	39 fr. 999
7 fr.	—	4 fr. 666	70 fr.	—	46 fr. 666
8 fr.	—	5 fr. 333	80 fr.	—	53 fr. 333
9 fr.	—	6 fr. 000	90 fr.	—	60 fr. 000

Ces opérations sont tellement faciles, vu la répétition continuelle des mêmes chiffres, que toute personne connaissant un peu son arithmétique est apte à travailler à la conversion.

Les Manœuvres à la frontière

Comme chaque année, les troupes destinées à opérer en temps de guerre sur les Alpes et les Vosges, exécuteront pendant la belle saison des manœuvres et reconnaissances, pour habituer les hommes aux fatigues résultant de marches dans la montagne.

Ces exercices, du reste, se pratiquent dans des conditions semblables de l'autre côté de notre frontière et ne sauraient, en aucun cas, donner lieu à une interprétation malveillante.

Les autorités militaires ont reçu l'ordre du Ministère de la Guerre, de prendre toutes les précautions désirables pour qu'aucun détachement ne franchisse la frontière et de veiller, avec le plus grand soin, à éviter tout incident de nature à altérer les bons rapports que nous entretenons avec nos voisins.

La loi des fabriques

Les curés du doyenné de Tourcoing refusent d'appliquer la loi sur la comptabilité des fabriques.

Trahison

On a arrêté une dame qui faisait photographier des plans appartenant au ministère des travaux publics, où elle était employée.

Madagascar

Tous les journaux sont d'accord pour affirmer que notre situation est intolérable à Madagascar.

Fonctionnaires coloniaux

Le *National* publie l'information suivante :

« Une étrange nouvelle, dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude, nous arrive de Cochinchine. On vient d'incarcérer le commissaire central de Saïgon, M. Bucquet, ainsi que tous ou presque tous les commissaires de police de Saïgon et de Cholon. Ces agents seraient accusés de concussions. Ils auraient trempé dans certaines malversations, de complicité avec les chinois gérants de maisons de jeux.

» Le scandale est grand. Il est à craindre que l'administration locale ne supporte la responsabilité de ce déplorable incident, car c'est à elle qu'incombent la surveillance et le contrôle, et il ne semble pas qu'elle se soit occupée le moins du monde de sa mission.

» L'effet produit dans notre colonie, sur les indigènes, est des plus fâcheux. On se rappelle que, il y a six mois, trois magistrats de Cochinchine furent licenciés pour faits analogues à ceux que nous rapportons aujourd'hui. »

La question des blés

Dans la séance qu'elle a tenue mardi la Commission des Douanes s'est occupée de la proposition de M. Edmond Caze, qui tend à percevoir provisoirement des droits supplémentaires sur les blés étrangers.

Cette proposition a été soutenue par MM. Georges Leygues, Renault-Morlière qui, citant l'exemple de l'Angleterre, voudraient que l'on perçût des droits supplémentaires avant leur vote par le Parlement, de manière à arrêter la spéculation.

MM. Méline et Charles Roux ont combattu ces propositions en faisant valoir que notre régime douanier doit être stable.

Finalement, la Commission s'est ajournée à demain pour discuter d'abord le chiffre auquel on élèverait le droit actuel sur les blés étrangers. Ensuite sera discutée la question des vins.

Agriculteurs de France

Nous avons annoncé le grand concours agricole et la réunion annuelle de la Société des Agriculteurs de France.

Ce sera l'évènement de la semaine.

La grande Société examinera, entre autres principales questions, celle du relèvement du tarif d'entrée pour les blés, celle de la mévente des vins et aussi celle de l'enseignement agricole.

La situation si précaire de l'agriculture, les graves discussions en cours à la Chambre donnent aux réunions des agriculteurs une importance exceptionnelle.

En Italie

A Pise, les boulangers et cochers se sont mis en grève.

Les grévistes ont eu une collision avec la cavalerie. Il y a eu quatre arrestations.

En Angleterre

Dans un discours que M. Balfour a prononcé à Manchester, il attribue à la France et à la Russie des arrières-pensées belliqueuses.

Le *Daily News* dit que le langage de M. Balfour est indigne d'un homme.

L'Espionnage Allemand

La *Vie contemporaine* nous donne une étude très documentée sur l'espionnage allemand. On a fait grand bruit, de l'autre côté du Rhin, de l'arrestation à Kiel de deux officiers français, et les feuilles germaniques n'ont pas manqué de dire que leurs compatriotes ne se livraient pas à l'espionnage en temps de paix. Ecoutez plutôt les renseignements donnés sur l'espionnage allenand, qui possède son bureau au grand état-major :

« Ce bureau a pour chef un général : il comprend trois sections, à la tête desquelles sont un colonel; chacun de ces colonels a un certain nombre d'officiers et des employés sous leurs ordres. Les officiers désignés pour ce service sont choisis avec le plus grand soin parmi les plus instruits et les plus distingués; en 1882, le duc de Saxe-Meiningen, alors major et beau-frère de Guillaume II, y était employé; depuis quelques jours, ce prince est commandant de corps d'armée.

» A ce bureau convergent tous les renseignements militaires, quelles que soient leur source.

» Le gouvernement allemand a d'abord, comme tous les autres Etats, un attaché militaire dans chacune de ses ambassades ou de ses délégations. Cet attaché a sous ses ordres des agents occultes, et ils disposent de fonds secrets, au moyen desquels ils peuvent acheter soit des papiers soit des renseignements oraux. Certains de ces attachés parviennent quelquefois à établir dans le pays où ils sont accrédités un véritable réseau d'espionnage qui leur permet d'être tenus au courant du moindre fait militaire qui se produit sur un point quelconque du territoire.

» C'était le cas du général Vuillaume, à Paris, lorsque le général Boulanger fit introduire chez lui un M. de M... qui força son secrétaire et enleva ses papiers. On sut ainsi à quelles pratiques il se livrait. »

Les Anarchistes

Deux anarchistes, les nommés Bonnard et Hochard, ont été arrêtés et écroués au dépôt.

***

Le service de la sûreté a arrêté, mardi à Lyon, au moment où il prenait le train pour Ecully, l'anarchiste Cadeaux, recherché depuis longtemps.

Cadeaux, qui habitait Grenoble, s'était enfui après l'explosion de la bombe à la Chambre, et depuis n'avait pas été retrouvé. Il a été écroué à la prison Saint-Paul.

Une bombe au « Printemps »

Un engin explosif a été déposé, dans la nuit de dimanche à lundi, aux magasins du Printemps.

Des pompiers attachés à la maison ont trouvé, lundi matin, en faisant leur ronde habituelle, une sorte de marmite à l'extrémité de laquelle se trouvait une mèche consumée et déjà éteinte.

Cette marmite se trouvait placée sur le seuil en pierre de l'entrée, entre les grilles en fer ajourées et les portes vitrées donnant accès dans la rotonde centrale donnant sur la rue du Havre.

L'engin fut porté aussitôt chez M. Cornette, commissaire de police du quartier Saint-Georges. Ce magistrat, par mesure de précaution, le fit immédiatement plonger dans un sceau d'eau et l'envoya ensuite au Laboratoire municipal.

L'humidité a retardé l'examen de la matière contenue dans l'engin.

M. Girard, qui a ouvert hier cette marmite, qui pesait cinq kilos, a constaté qu'elle contenait des clous, des morceaux de fonte, de la poudre chloratée et d'autres matières capables de produire une terrible explosion.

L'enquête n'a fourni encore aucune indication de nature à faire découvrir l'auteur de cet attentat.

L'heure et l'endroit auxquels l'engin a été déposé, ainsi que la longueur de la mèche donnent lieu de croire que l'auteur de l'attentat ne voulait atteindre que l'immeuble.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Nos sénateurs

M. de Verninac a été nommé par le 7e bureau du Sénat membre de la commission de l'armée.

M. Béral a été désigné par le 9e bureau pour faire partie de la commission des chemins de fer.

Conseil supérieur du travail

Le Conseil supérieur du travail continue l'examen du rapport de M. Many, conseiller général du canton de Souillac, relatif à la création du crédit populaire.

Conseils municipaux

La première session ordinaire des conseils municipaux du département du Lot, dite session de février, se tiendra, cette année du 4 au 18 février prochain. Elle sera close le dernier jour, 18 février.

Mariages

Aujourd'hui a été célébré le mariage de Mlle Jacques, fille de l'honorable Inspecteur des Tabacs, avec M. Lagasquie, docteur-médecin à Marcillac.

La cérémonie a été fort brillante, et la société cadurcienne tout entière a défilé, dans la sacristie de le Cathédrale, devant les jeunes mariés, auxquels nous adressons nos meilleurs souhaits de bonheur.

***

Le mariage de M. Jehan de Boysson, lieutenant au 5e chasseurs d'Afrique, fils du sympathi-

---

Un officier de marine, qui avait naguère dû épouser celle qui devint ma femme, avait écrit à Mme de Courrance pour lui demander une entrevue. J'ai cru à une entente entre eux. J'ai simulé un voyage, et quand je suis revenu au milieu de la nuit... Cet officier, aujourd'hui capitaine de vaisseau, est également présent. Il se nomme M. de Villestrac... »

L'officier de marine se leva.

— Reconnaissez-vous l'accusé, demanda de nouveau le président.

— Non, mais en effet, il parle d'une lettre... Se rappellerait-il...

— Je repondrai à vous comme à M. Léauté, reprit le marquis.

Et de nouveau, sans que sa mémoire le trahît un seul instant, il raconta ce qui s'était passé, comment la lettre de M. de Villestrac avait été la première cause de la mort de la marquise, et par contre de l'effroyable suite de malheurs qui avaient fondu sur cette famille. Bien plus il cita des fragments de cette lettre ! M. de Villestrac s'inclina comme s'était incliné M. Léauté.

« — Suis-je ou non le marquis de Courrance, continua le marquis à haute voix. Voici deux témoins qui me donnent raison. J'en ai d'autres. (Il fit passer quelques papiers sous les yeux des juges.) Voici qui établit, de la façon la plus formelle, que je suis arrivé aux Etats-Unis au commencement d'août 1860. Voici des déclarations signées de détectives américains, déclarant que je les ai envoyés en France pour retrouver ma fille perdue. Voici enfin ma fille elle-même, ma fille qui me reconnaît, qui m'aime et qui m'a pardonné ! »

Les preuves fournies par le marquis étaient de haute importance en effet.

— Pourquoi ne les avez-vous pas fournies à l'instruction demanda le président.

« — Parce que je voulais entourer mes déclarations de toute la solennité possible ! Je me suis dit que si un jury me reconnaissait comme étant le marquis de Courrance, j'aurais gagné ma cause et celle de mon enfant. Je n'ai pas voulu d'avocat, Messieurs, parce que j'estime que je me défendrai mieux moi-même ! J'arrive en France, je retrouve ma fille. Je la marie à l'homme qu'elle aime. Cet homme était pauvre, moi j'étais riche. J'en appelle à tous les pères ! J'ai fait ce que tout autre aurait fait à ma place : j'ai voulu partager ma fortune à mes enfants.

Pour cela, j'ai accumulé mensonges sur mensonges !... Qui oserait m'en blâmer ? Alors a commencé mon martyre de tous les instants. J'étais auprès de ma fille et je devais me montrer un indifférent, presque un étranger. Il fallait que j'eusse assez de force sur moi pour cacher ma tendresse ! et je ne m'apercevais pas, pendant ce temps-là, que son mari devenait jaloux de moi !

« Tout entier à ce douloureux bonheur que je m'étais fait, j'étais aveugle sur ce qui se passait autour de moi. Si bien qu'un jour je dus m'enfuir pour ne pas désunir les deux êtres que j'aimais plus que tout au monde...

« Savez-vous ce qui arriva, Messieurs ? C'est que je sentis que ce sacrifice était au-dessus de mes forces. Vivre séparé de ma fille ? Il me fut impossible de m'y résoudre. Seulement j'étais placé dans cette cruelle situation : Si j'étais faible, si je retournais auprès de mon enfant, le soupçon du mari se changeait en certitude. C'était ce qu'il fallait empêcher ! Pour être bien sûr de résister à la tentation, j'ai résolu de me tuer !...

Il prit de nouveaux papiers qu'il fit passer devant le jury.

« Voici les attestations du médecin qui m'a soigné. On m'a taxé de mensonge. Il faut bien que je puisse établir que je n'ai pas menti ! Hélas ! Dieu ne voulut pas de moi. Il me condamna à souffrir encore ! Et quand je revins à la vie, une terrible nouvelle me frappa. Ma fille avait été chassée par son mari. Un misérable s'était rencontré, qui était venu me trouver et m'avait proposé un marché. Une heure de faiblesse me coûta cher. Il me dicta la lettre qu'on m'oppose aux débats... Cette lettre dont les lignes avaient deux sens comme un poignard à double tranchant. Avec cette arme, il se rendit chez M. de Villestrac, il accusa Mme Kervigan. Est-ce vrai, monsieur de Villestrac.

Le commandant répondit encore.

— C'est vrai.

— Et qu'était cet homme qui calomniait ainsi ma fille ? M. Mascaret, le même qui, naguère, avait tenté de la perdre en l'accusant de vol. Oui, je le déclare hautement, j'ai amassé ainsi contre cet homme une haine ardente ! Cependant je luttais contre cette haine. Je ne désespérais pas d'obtenir de lui l'aveu qui rendrait à ma fille son bonheur perdu. A ce moment elle tomba malade. Le médecin déclara qu'elle s'en allait, tuée par le chagrin. Le chagrin ne tue pas, direz-vous. Hélas le chagrin est une mort lente, cruelle, atroce. Le savant que j'avais conduit auprès de l'infortunée m'analysa phase par phase les tourments qu'elle ressentait, et je compris que si la douleur qui rongeait ma fille ne disparaissait pas, que si elle ne renaissait pas à l'espérance et au bonheur, elle arriverait au dernier degré de la maladie dont je parle...

« Je m'arrête un instant. Consultez la science, elle analysera pour vous comme elle a fait pour moi les ravages que la douleur de l'âme produit sur le corps. C'est-à-dire qu'elle vous décrira les tortures successives que devait endurer ma fille... condamnée à mourir de faim... Et je dis tout cela devant elle !... Et elle m'entend. Et si vous me déclarez coupable, j'aurai annoncé moi-même à mon enfant qu'elle va mourir. »

Un long frisson secoua le public. Décidément ceux qui s'étaient dérangés ne regrettaient pas leur peine. Le procès tournait en drame. Le marquis reprit d'une voix haute et claire :

« — Si je suis le marquis de Courrance, je suis innocent, car il est de toute évidence que j'avais le droit de tuer celui qui tuait ma fille. Si je suis M. Mortimer, je mérite l'échafaud, car j'ai assassiné par peur, pour supprimer un témoin dangereux. Alors Mme Kervigan, que vous voyez là devant vous est une misérable... car elle a menti à son mari, elle a menti au monde, elle a menti à tous, même à Dieu !

« — Voilà donc ce que vous avez à décider, Messieurs !

(*A suivre.*)

que général de Boysson et de Mme, née Delsol, avec Mlle de Cruzy-Marcillac, fille du baron Henri de Cruzy-Marcillac et de Mme, née de Mortarieu, a été célébré mardi à 11 heures, dans l'église Saint-Jacques de Montauban.

Les témoins du marié étaient son oncle M. Delsol, et son colonel M. de Pomayrac, commandant du 5e chasseurs.

Ceux de la mariée étaient son frère le baron Gaston de Cruzy-Marcillac, et son cousin le marquis Henri de Vassal de Labarde, chef d'escadron au 5e hussards.

Pour les pauvres

Le Préfet du Lot vient de verser personnellement au bureau de bienfaisance, une somme de trois cents francs pour les pauvres de Cahors.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Louis Andrieu, commissaire de police à Vienne, vient d'être nommé à Privas (Ardèche).

Conseil de préfecture

Par décret du président de la République, M. Laparra, conseiller de préfecture, a été désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département du Lot.

Mérite agricole

Sont décorés du mérite agricole :

MM. Clédel, viticulteur à la Masse, commune des Junies ; Meulet, instituteur à Carlucet ; Rigoula, propriétaire-cultivateur à Soturac.

Concours de sapeurs-pompiers

Un Grand Concours de manœuvres de pompes à incendie, organisé par la ville de Cahors, à l'occasion de l'Exposition régionale de 1894, aura lieu le 17 juin prochain.

La commission d'organisation, composée de MM. Parazines, adjoint au maire, chevalier de la Légion d'honneur, président ; Bach, négociant, juge au tribunal de commerce ; Billières, avocat ; Fournier, ingénieur civil, et Rodolosse, architecte départemental, se fera un devoir et un honneur de donner à ce concours tout l'attrait et tout l'éclat que peuvent comporter de pareilles fêtes.

Les correspondances, envois et communications concernant ce concours, devront être adressées au Secrétaire général, M. Edmond Fournier, ingénieur civil, 3, allées Fénelon, à Cahors.

Culture du lin et du chanvre

Dans la répartition du crédit affecté aux cultivateurs du lin et du chanvre en 1893, le Lot a été compris pour une somme de 10,204 fr. équivalant à une surface cultivée de 115 hectares 96 ares 22 centiares.

Les manœuvres d'automne en 1894

Le ministre de la guerre vient d'arrêter le programme des manœuvres d'antomne pour 1894. Voici les dispositions prises par l'Etat-major général et approuvées par le général Mercier :

En ce qui concerne nos régions, il sera exécuté des manœuvres de division dans les 12e, 13e, 16e et 17e corps.

Toutefois, les commandants de ces corps d'armée auront la faculté de remplacer, en rendant compte au ministre, ces manœuvres par des manœuvres de brigade, dans les divisions où la durée des marches de concentration réduirait par trop la période des manœuvres proprement dites.

Accident

Dimanche, dans la soirée, le sieur Buffan, tapissier, rue Rousseau, se rendait chez un client, où il allait voir du travail. En descendant l'escalier, il glissa si malheureusement qu'il tomba sur des marches en pierre et se fit de graves contusions aux reins.

Emporté chez lui par des amis, il reçut les premiers soins d'un médecin, qui déclara que les blessures n'étaient pas graves.

Contraventions

Lo police a relevé des contraventions contre les nommés :

1° Gil, Miquel, rue Fondue-Basse, n° 9, pour ivresse et tapage nocturne.

2° Arnaux, Bernard, propriétaire, pour avoir établi un dépôt de fumier dans une fosse non voutée ;

3° Selves, Henri, pour avoir joué sur le cours Fénelon au jeu dit Tourne-sou.

5° Brugidou, Joseph, postillon, pour tapage injurieux dans la cour de la gare.

Prayssac

La foire a été importante. Il s'est vendu beaucoup de bœufs avec une hausse de 40 à 50 fr. par paire.

Les porcs gras se sont vendus de 45 à 50 fr. les 50 kil., poids mort.

La volaille de 0,50 à 0,60 la livre.
Les lièvres, 4 à 5 fr. pièce.
Les lapins domestiques, 2 à 3 fr. la paire.
Les œufs, 0,80 la douzaine.
Le blé, de 13 à 14,50 les 4/5.
Le maïs, 8,50 à 9,75 id.
Les cerneaux, de 4,50 à 5 fr. le 1/5.
Les haricots, de 5 à 6 fr. id.

***

La femme que l'on croyait assassinée, dans les environs de Puy-l'Evêque, était une mendiante. Elle a été trouvée morte dans son lit, la figure à moitié dévorée par les rats. Elle était de St-Martin-le-Redon.

Duravel

Madame Marie Sudre, sage-femme à Duravel, est chargée du service de vaccine dans les communes de Duravel, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Montcabrier, St-Martin-le-Redon, Soturac, Touzac et Vire.

Limogne

Depuis quelque temps, tous les marchés de Limogne se ressemblent. Le prix des denrées ne varie pas. Au marché du 12 janvier, le blé valait 16 fr. l'hectolitre ; l'avoine 9 fr. l'hectolitre ; le maïs 12 fr. 50 l'hectolitre ; la volaille 0 fr. 90 le kilog ; les œufs 1 fr. la douzaine ; la truffe 20 fr. le kilogramme.

Lalbenque

Beaucoup de monde à notre marché et beaucoup de truffe elle valait de 7 à 8 fr. la livre.

Très peu de maïs à 9 fr. et 9 fr. 50 les 80 litres ; le blé 13 fr. ; les œufs 0 fr. 80 la douzaine.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME du 28 JANVIER 1894

de **2** à **3** h. du soir (*Allées Fénelon*)

Le Régiment de Champagne (P. R.)	Kelsen.
Ouverture fantastique	Govaert.
Les Amourettes (Valse)	Gungl.
Lakmé (Fantaisie)	Léo Délibes.
Mathilde (Polka)	Jacob.

THÉATRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 30 janvier 1894

Représentation de famille à prix réduits

LE GRAND MOGOL

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, mus. d'Audran

Prix des places. — Loges de face 3 fr. ; Loges de côté 2 fr. 50 ; Baignoires 2 fr. 50 ; Premières 1 fr. 50 ; Parquet 1 fr. 25 ; Parterre 1 fr. ; Secondes 0 fr. 50.

***

Prochainement

Une excellente troupe parisienne, sous la direction de M. Albert CHARTIER, donnera sur notre scène une seule représentation du

Premier Mari de France

C'est un devoir pour tout *bon Cadurcien* d'assister à cette soirée.

Variétés

La province littéraire

A l'occasion de la fin d'année j'ai touché barre dans votre chef-lieu : question de dragées et de joujoux.

Une délicieuse plaquette est tombée sous mes yeux... si élégante que j'ai cédé au plaisir de m'en faire l'étrenne.

Couverture gris-perle, avec ce titre à l'encre rouge :

RIVALES

Par Jacques de Cély, comédie en 3 actes et en prose, Forestié, imprimeur à Montauban 1893. (1)

A tous les échos d'alentour j'ai adressé la même demande : Connaissez-vous M. Jacques de Cély ? Les échos sont restés muets.

En temps de neige, au coin du feu, quel régal un livre bien fait !

Et qu'on ne prétende plus là-bas, vers le nord, que « les essais littéraires de province » manquent de sel, de nerf et d'audace !

La comédie que j'ai en mains est un démenti formel à ce cancan aussi prétentieux que parisien.

Qu'est-ce que *Rivales* ?

En deux mots, le voici :

— Veuve après quelques mois de... bonheur, Geneviève est sur le point d'épouser le baron de Blancourt, qu'elle aime « immensément ». C'est l'adverbe carré que le jour même des fiançailles elle lance en plein cœur du futur époux.

« — Ah ! si vous saviez, clame-t-elle, quels trésors de tendresse j'ai amassés depuis que je rêvais de vous, dans le silence de ma vie de recluse, entièrement peuplée de votre image, consacrée à votre souvenir !... »

Ce qu'elle a du avoir de vapeurs auprès de feu son premier mari, cette Geneviève !...

Or, savez-vous la réponse que cet aveu dépouillé d'artifice attire à la pauvre enamourée ?

C'est là-dessus que roule toute la comédie :

Ce sans cœur de Blancourt lui révèle, à brûle-pourpoint, une intrigue dont il lui est impossible, assure-t-il, de rompre les liens. Il faut faire part à deux ! Moyennant quoi le futur époux aimera sa femme de toutes ses forces, — dans ses moments perdus, — et le temps, ce grand conciliateur des ménages, éclairera certainement la situation.

Geneviève bondit sous l'insulte... Mais Roger — avec ce prénom tout est possible ! — Roger la serra dans ses bras et, sans désemparer, elle succombe à son indomptable amour. Les périls de la lutte ne la déconcertent pas.

« — Je vous arracherai aux griffes de cette sirène ! s'écrie-t-elle, je suis votre femme, Roger !... Mon Roger, je vous aime assez pour combler par mon amour les vides de votre tendresse ! »

(1) En vente chez Girma, libraire à Cahors.

Là-dessus on se marie, et monsieur le baron de courir la prétentaine.

Un jour, dans un accès de rage et de jalousie, une cousine de Geneviève — son amie d'enfance, Florinde Merville — se trahit : c'est elle qui est la rivale redoutée !

En une *scène* fort bien troussée, ma foi, les deux jeunes femmes se défient :

FLORINDE

« Et bien, oui, c'est moi !... C'est à moi qu'il appartient ! Tu n'es rien pour lui... Je te brave de toute la violence de sa passion pour moi ! »

GENEVIÈVE, très digne

« Et moi, sa femme, je te défie de toute la force de mon amour pour lui ! »

Mais tout est bien qui finit bien.

Exaspérée, pressentant sa défaite, Florinde combine des vengeances maladroites qui se retournent contre elle-même et, en fin de compte, c'est la vertu qui triomphe.

N'est-elle pas un peu bien osée cette petite femme qui — veuve et, il faut le croire, nantie d'une certaine dose d'expérience laborieusement acquise, — *aime* assez pour aventurer ainsi son avenir et son bonheur ?

— Quant au style de cette charmante chose, je voudrais pouvoir dire (oh ! pardon, monsieur de Cély !) qu'il est peut-être un peu *femme*.

Est-ce une critique ? Pas le moins du monde !

Il semble d'ailleurs que, seul, un cœur féminin a pu concevoir et exprimer, avec cette chaleur et cette conviction, un amour dont le paroxysme va jusqu'à la démence.

Peut-on inventer cela ? non. Il faut l'avoir senti !

Lisez *Rivales*, vous ne perdrez pas votre temps.

Et vous, monsieur de Cély, point de halte en si beau chemin ! Que votre délicieuse comédie ait sans retard d'heureuses rivales.

URSULE H.

FAITS DIVERS

Le chauffage des voitures

Le conseil d'hygiène, dit le *Petit Journal*, a entamé une campagne parfaitement justifiée contre le chauffage des voitures de place au moyen de briquettes.

La combustion lente de ces briquettes dégage deux gaz malfaisants : l'acide carbonique et l'oxyde de carbone. Le premier n'est qu'impropre à la respiration, mais l'oxyde de carbone est empoisonneur. On ne le respire pas impunément, *même à l'air libre*. Il a la propriété de tuer les globules du sang.

Un malheureux cocher, qui s'était endormi dans sa voiture fermée, y a été trouvé mort. Et toutefois son trépas n'eût pas suffi peut-être à provoquer la campagne en question si un médecin n'avait eu, sur l'entrefaite, à pâtir assez sérieusement d'une course dans un fiacre chauffé à la briquette.

Un autre médecin — et de marque, M. le docteur Mottet, le savant aliéniste, — ayant été asphyxié l'autre jour, jusqu'à perte complète de connaissance, dans un véhicule pourvu du même système de chauffage, il faut espérer que la campagne aboutira promptement et radicalement.

Une explosion à Toulouse

Lundi soir, à 4 heures, une terrible explosion s'est produite dans l'atelier des Serpenteaux, à l'usine Lacroix, l'artificier bien connu.

L'explosion, causée, pense-t-on, par l'imprudence d'une des victimes, Pierre Valette, qui manipulait des poudres chloratées, a déterminé un violent incendie et l'écroulement d'une partie de l'atelier.

L'ouvrier Pierre Valette et une femme Elisabeth Faure ont été tués sur le coup.

Une autre femme, Marie Pujol, est morte à l'hôpital où elle avait été transportée.

On compte, d'autre part, quatre personnes blessées par l'écroulement de l'atelier ou atrocement brûlées par l'explosion, ce sont : Marie Puech, Apollonie Mandret, Bernard Baylac et Dominique Calmel.

Les pompiers déblayèrent rapidement les décombres et arrêtèrent les progrès du feu qui, s'il se fût communiqué aux autres bâtiments, pouvait augmenter encore les conséquences horribles de cette catastrophe.

Le maire de Toulouse, qui a visité les blessés en traitement à l'Hôtel-Dieu et les familles des victimes, a décidé que les obsèques auraient lieu aux frais de la ville.

LES MERES

qui nourrissent ont besoin de force et de santé que seule leur donnera

l'Émulsion Scott

Crème à l'huile de foie de morue, l'EMULSION SCOTT enrichit le lait des nourrices et par conséquent alimente l'enfant.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Ministère des Finances

Avis au Public

Les porteurs de rentes 4 1/2 0/0 qui acceptent la conversion en 3 1/2 0/0 sont prévenus qu'ils n'ont pas, pour le moment, à se dessaisir de leurs titres.

Les arrérages au 16 février 1894 seront payés *intégralement* et comme aux échéances précédentes :

Pour les inscriptions nominatives sur la présentation du titre.

Pour les inscriptions mixtes et au porteur sur la simple production du coupon.

Un avis officiel fera connaître à partir de quelles dates et à quelles Caisses du Trésor seront ultérieurement reçus les dépôts de titres 4 1/2 0/0 à échanger contre des rentes du fonds 3 1/2 0/0.

ETUDE

de Me LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, no 7.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de M. Maurel, huissier à Montcuq, en date du vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze le tout enregistré, la dame Rey Marie-Lucie, sans profession, épouse Delbouys François, propriétaire, domiciliée avec ce dernier au lieu de Mourgués, commune de Bagat, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et Me Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'Avoué de la demanderesse,
Signé : LACOSSE.

ZAROURIA (Algérie)

Depuis 5 ans j'avais une toux opiniâtre que rien ne pouvait calmer ; en plus, une violente névragie me faisait horriblement souffrir. Depuis un mois je fais usage des **Pilules Gicquel**, j'ai été immédiatement soulagé ; et maintenant je me trouve guéri. Une de mes nièces âgée de 12 ans, atteinte d'une maladie de cœur que les médecins considéraient comme incurable, se trouve tout à fait soulagée, pour ainsi dire guérie dans l'espace d'un mois. Une autre jeune fille s'est aussi trouvée guérie d'un grand mal de gorge par ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : F. Rolland, à Zarouria.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. — Sommaire du numéro du 27 Janvier.

Gravures : Théâtre illustré ; Opéra-Comique : Le Flibustier. — Beaux-Arts : Le journal du Grand-Père, tableau de M. Daully. — Mode : La mode pour janvier. — Paris ; Photo-Club : Cour de ferme. — Le père Bernard, etc. — Portraits (Nécrologie) : Le général Mellinet. — Départements ; Gironde : Explosion du paquebot l'*Equateur*. — Madagascar : Les ports de débarquement des armes achetées par les Hovas. — Les troupes Hovas et Sakalaves. — Maroc : Le Lab-el-Baroud (jeu de la poudre), par les montagnards du Riff.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Les armements à Madagascar, par Perrier. — Exposition du Photo-Club, par Guy Tomel. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — La Mode, par Ludka. — Bibliographie : Les Trois Mousquetaires, par G. Claudin. — Nouvelle en cours de publication : L'Espionne royale, par M. Capékerne. — Explication des gravures, Echecs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — Ensupplément : « De cinq à sept », par J. Berr de Turquie, illustrations de M. Albert Guillaume.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 15e année. — Sommaire du 25 janvier 1894 : L'attente (H. Besançon). — La caverne blanche (Eud. Dupuis.) — Le calife Cigogne (W. Hauff, traduction de Lavallée). — Un petit-fils d'empereur (Art. Dourliac). — Les bulles de savon (Ed. Guinaud). — Les deux derviches (Saadi). — Boite aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de C. Dufau, Ginos, M. Dessertenues, W. Friedrich, Adrien Mareau, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

BULETIN FINANCIER

Aujourd'hui on vend du 3 0/0 pour acheter du 3 1/2 0/0 c'est-à-dire de l'ancien 4 1/2. Le 3 0/0 est en perte de 0.25 sur la clôture officielle d'hier il est à 97.42. Le 3 1/2 0/0 est à 104.50 alors qu'hier il n'était qu'à 104.42. Le 3 0/0 amortissable est traité à 97.40. L'Italien reprend à 74.65 après 74.40 au début et 74.30 au plus bas, alors qu'hier il était coté 73.55. Ces grandes variations de cours sont causées par la situation financière de l'Italie, qui est très critique.

A Rome le change sur Paris est à 114.12, à Gênes à 114.85. Le Russe Orientest fermement tenu à 69.75. Le Hongrois est à 94.7/0.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau. Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **15 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison Mme Ve Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si *nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES,** aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâces à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., ets.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La **Physique populaire,** de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la *Bibliothèque* fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire.*

La *Physique populaire* est publiée en **100 livraisons à 10 centimes** et en **20 séries à 50 centimes,** format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, *reçu franco en séries*, à leur apparition, contre un mandat de **dix francs** adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1er choix, depuis **150** fr. à **300** fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à **50** fr. le mille.

Racinés, 1er choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à **60** fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à **Vire,** par Puy-l'Evêque (Lot).

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions phototypiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figureront les *Œuvres* les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: *Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.*

— **Etranger (Union postale)** *Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.*

Contre **75** centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, *28, rue Saint-Georges, Paris.*

L'ŒUVRE D'ART *donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 × 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.*

7e RÉGIMENT D'INFANTERIE

ADJUDICATION

La Commission des Ordinaires du 7e de ligne procèdera, le samedi 3 février 1894, à la Caserne Bessières, à Cahors, à 2 heures de l'après-midi, à l'adjudication de la viande fraîche pour une durée de 3 mois, du 1er avril au 30 juin 1894 inclus.

A Vendre

DE SUITE

500 mètres cubes **chêne** débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés **parquet chêne** de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de **bois de chauffage chêne**, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr.	la tonne.
Aurillac.....	13	—
Brive.....	14	—
Cahors.....	15	—
Libourne.....	17	—
Bordeaux.....	18	—
Rodez.....	16	—
Périgueux.....	16	—

Fabrique de **Moulures, Parquets et Charpentes chêne.**

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A céder

pour cause de maladie un **fonds de commerce de grains.**

S'adresser à Madame veuve SOUBRIE, rue St-James, n° 3, à Cahors.

PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRÈS CONTREFAITS ET IMITÉS SOUS D'AUTRES NOMS

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

Exiger les **Véritables** avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le **nom** du **Docteur Franck**

1 fr. **50** la 1/2 Boîte (50 gr.); **3** fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Peinture — Vitrerie — Faux bois — Marbre

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres — Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, profr à l'Ecole des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes.
GLASSON, de l'Institut, profr à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, profr au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
A. WALTZ, profr à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.

Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : **600** fr.
Payables : **10** fr. par mois
ou **500** fr. comptant

La **Grande Encyclopédie** *va nous délivrer d'une multitude de volumes indignes de l'omniscience.* (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : **750** fr.
Payables : **15** fr. par mois
ou **650** fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris